

# Formation et formation continue

## Le système éducatif suisse en un coup d'œil

Ce guide vous donne une vue d'ensemble du Système éducatif suisse (domaines et niveaux de formation, conditions d'admission, reconnaissance des diplômes, etc.)



## Table de matières

1.	Le système éducatif suisse .....	4
1.1.	Objet et acteurs .....	4
1.2.	Niveaux et domaines d'enseignement.....	4
1.2.1.	Degré primaire et Degré secondaire I .....	6
1.2.2.	Degré secondaire II (apprentissage, écoles secondaires).....	6
1.2.3.	Degré tertiaire et formation continue non formelle à des fins professionnelles.....	6
1.3.	Reconnaissance des diplômes et des titres .....	7
1.3.1.	Les diplômes reconnus par la Confédération et leurs caractéristiques .....	7
1.3.2.	Diplômes avec reconnaissance institutionnelle, reconnaissance associative .....	7
	ou sans reconnaissance	
1.4.	Connectivité, perméabilité et intégration.....	7
1.5.	Lien vers d'autres informations .....	8
2.	Certification professionnelle pour adultes au Degré secondaire I et II .....	10
2.1.	Rattraper un diplôme scolaire régulier.....	10
2.1.1.	Diplôme d'études secondaires.....	10
2.1.2.	Maturité gymnasiale ou professionnelle .....	10
2.2.	Rattraper la fin de l'apprentissage CFC .....	11
2.2.1.	Accès direct à l'examen final .....	11
2.2.2.	Validation des acquis de l'expérience .....	11
2.2.3.	Apprentissage en entreprise raccourci .....	11
2.2.4.	Apprentissage par la voie scolaire (FIE) .....	11
3.	Degré tertiaire et formation continue non formelle : Diplômes et conditions d'admission.....	12
3.1.	Formation continue non formelle .....	12
3.2.	Formation continue formelle : Formation professionnelle supérieure.....	12
3.2.1.	Examen professionnel BF et examen professionnel supérieur DF.....	13
3.2.2.	Écoles supérieures ES .....	14
3.3.	Hauts écoles.....	15
3.3.1.	Le paysage suisse de l'enseignement supérieur.....	15
3.3.2.	Licences (Bachelor) et masters .....	15
3.3.3.	Différences entre BF / DF et ES .....	15
3.3.4.	PhD (doctorat) .....	17
3.3.5.	Différences entre les écoles supérieures et les hautes écoles spécialisées .....	17
3.3.6.	Différences entre les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles universitaires .....	17
	Études postgrades : MAS, DAS, CAS .....	18

Texte de l'article : Content-Team Modula AG

Direction de la rédaction : Stefan Schmidlin, Modula AG

Sources : Site web du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

([www.sbf.admin.ch/sbfi/de/home.html](http://www.sbf.admin.ch/sbfi/de/home.html)), site web [www.berufsberatung.ch](http://www.berufsberatung.ch) (portail d'information officiel suisse de l'orientation scolaire, professionnelle et de carrière) ainsi que sites web et autres informations des associations professionnelles et des prestataires de formation.

Dernière mise à jour : juillet 2025



## Avec **Ausbildung-Weiterbildung.ch**, trouves tout de suite la bonne formation et la bonne école

### **Est-ce qu'une formation continue vaut la peine pour moi ?**

- Études du marché du travail | Études sur les salaires | Guide de carrière «Comment bien financer ta formation continue»

### **Quelle est la formation qui me convient le mieux ?**

- Conseil en formation | Tests d'auto-évaluation sur le thème «Trouver sa vocation» | Évaluations des cours et des formations | Auto-évaluations «Quelle formation me convient le mieux ?» | Info-graphique «Système éducatif suisse» | Success stories et témoignages d'anciens diplômés

### **Quelle est l'école qui me convient le mieux ?**

- Guide «Comment choisir le bon prestataire de formation» | Liste de contrôle | Orientation scolaire

**Tu trouveras ici un aperçu des différentes aides à la décision proposées de Ausbildung-Weiterbildung.ch : [www.ausbildung-weiterbildung.ch/Bildungshilfe](http://www.ausbildung-weiterbildung.ch/Bildungshilfe)**

## 1. Le système éducatif suisse

### 1.1. Objet et acteurs

Le système éducatif suisse «officiel», dit formel, comprend toutes les formations initiales et continues ainsi que les filières d'études des écoles reconnues par la Confédération. Elles sont réglementées au niveau cantonal ou fédéral et débouchent sur un diplôme reconnu en conséquence. Chaque diplôme a une place bien définie dans ce système, avec des conditions d'admission, des titres et des formations continues possibles.

Le système éducatif est soutenu par un grand nombre d'acteurs différents: les autorités, les associations professionnelles et d'intérêts privées, les représentants de l'économie ainsi que les écoles et institutions de formation publiques (c'est-à-dire contrôlées par l'État) et privées. Cette collaboration s'est développée au fil du temps et fonctionne grâce à la confiance mutuelle et à la bonne entente entre l'Etat/la politique, l'économie et la société.

La haute surveillance des formations initiales et continues ainsi que des filières d'études est exercée par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI ([www.sbfi.admin.ch](http://www.sbfi.admin.ch)).

### 1.2. Niveaux et domaines d'enseignement

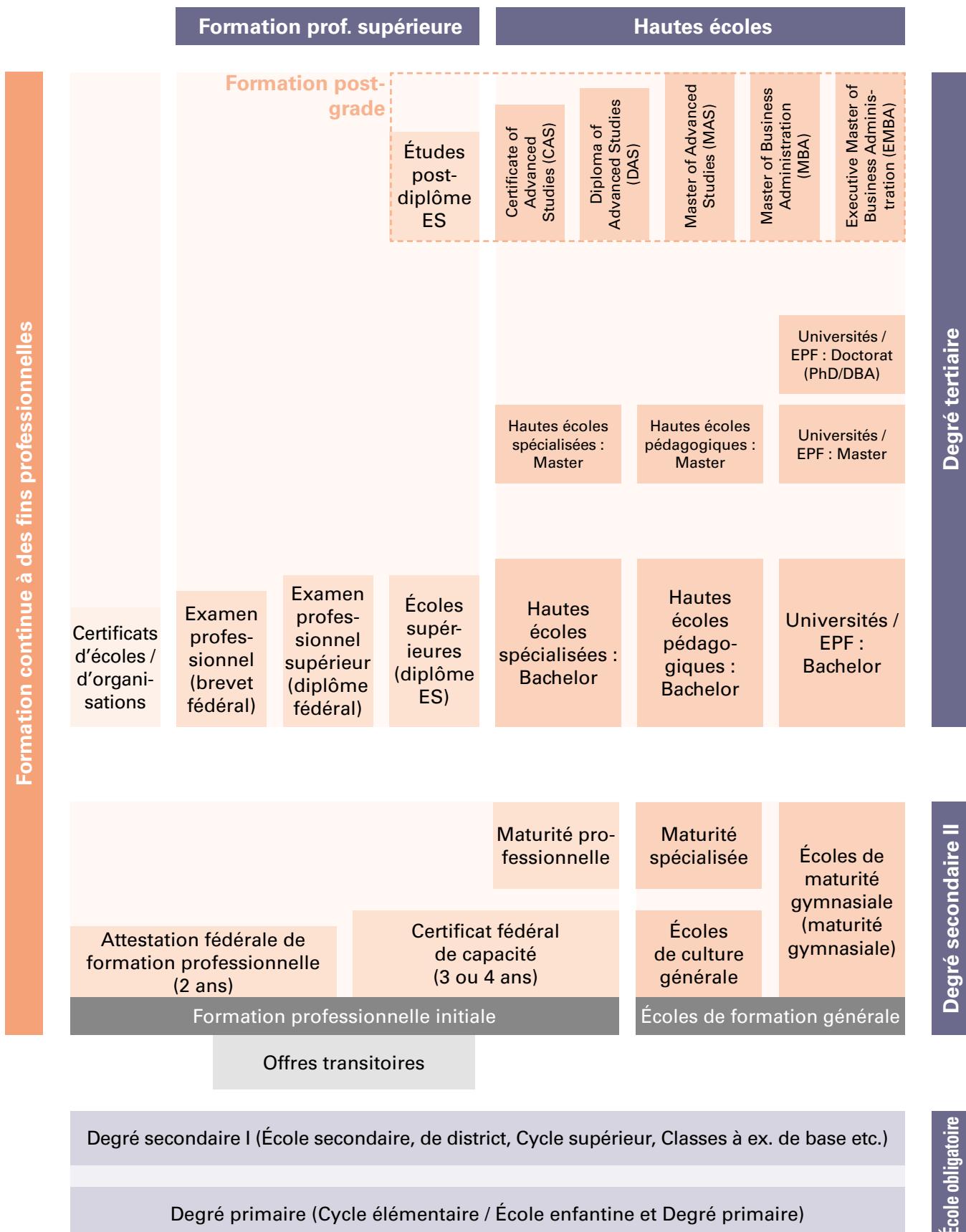
Le Système éducatif suisse se compose de niveaux successifs :

1. Degré primaire (obligatoire)
2. Degré secondaire I (obligatoire)
3. Degré secondaire II (facultatif, considéré comme un «diplôme normal»)
4. Degré tertiaire (facultatif)

Au Degré secondaire II et au Degré tertiaire, il existe un domaine plus pratique (Degré tertiaire B) et un domaine plus scolaire et théorique (Degré tertiaire A).

En dehors et en complément de ce système de formation «officiel», il existe de nombreux cours et possibilités de formation continue non réglementés au niveau fédéral. Le terme «formation continue non formelle» est parfois utilisé pour désigner ce domaine (il est parfois, mais pas systématiquement, classé dans le «niveau quaternaire», dont la définition est floue [non représenté dans le graphique]).



**Graphique : Système éducatif suisse**

### **1.2.1. Degré primaire et Degré secondaire I**

Le Degré primaire et le Degré secondaire I (onze ans dans la plupart des cantons, y compris le préscolaire) forment ensemble la scolarité obligatoire que suivent tous les enfants en Suisse. À la fin du niveau secondaire I, les élèves ont en général entre 15 et 16 ans.

### **1.2.2. Degré secondaire II (apprentissage, écoles secondaires)**

Vient ensuite l'enseignement secondaire II (trois à quatre ans). Les jeunes sont alors formés soit de manière professionnelle (dans le cadre de ce que l'on appelle l'apprentissage dual dans une entreprise formatrice, combiné à l'enseignement scolaire), soit de manière purement scolaire (Écoles de culture générale, Écoles de commerce, Écoles d'informatique et Écoles cantonales ou lycées). Le Degré secondaire II est le diplôme de fin d'études prévu en règle générale. Les jeunes ont alors entre les mains un «Certificat fédéral de capacité» (CFC – après une formation professionnelle réussie) ou/et un certificat d'école secondaire ou un certificat de maturité (maturité gymnasiale, maturité spécialisée ou maturité professionnelle 1 (MP1)).

Les deux voies du Degré secondaire II, professionnelle ou purement scolaire, sont bien établies dans la société et l'économie.

En Suisse, environ deux tiers des jeunes effectuent un apprentissage professionnel après la scolarité obligatoire. Comme tous les pays ne connaissent pas ce modèle de formation, nous mettons ici l'accent sur cette voie: La formation professionnelle initiale (apprentissage) se déroule en partie à l'école professionnelle et en partie directement dans l'entreprise formatrice. Ainsi, les différentes branches assurent la transmission de leur savoir-faire et forment elles-mêmes les professionnels de demain. Les personnes originaires de pays qui ne proposent que des formations exclusivement théoriques, tendance à sous-estimer cette voie professionnelle pratique prestigieuse et ont une voie purement scolaire, même si celle-ci est souvent moins adaptée, plus chère ou offre de moins bonnes perspectives d'avenir.

Les adultes n'ayant pas terminé le Degré secondaire II pendant leur adolescence ont la possibilité de suivre une formation «certification professionnelle pour adultes» (voir à ce sujet le chapitre 2).

### **1.2.3. Degré tertiaire et formation continue non formelle à des fins professionnelles**

À la fin du Degré secondaire, ouvre le vaste domaine de la formation des adultes - de la spécialisation professionnelle et de la qualification supérieure aux cours de langues et de loisirs, en passant par les filières d'études des hautes écoles. Il convient de faire la distinction entre le degré tertiaire, réglementé en partie par les cantons et en partie par la Confédération, et la formation continue non formelle liée à l'activité professionnelle.

#### **Formation continue non formelle**

Les formations continues non formelles, c'est-à-dire non réglementées au niveau cantonal ou fédéral, sont proposées par des institutions privées et publiques. Elles comprennent un large éventail d'ateliers et de séminaires professionnels, de culture générale et de créativité, ainsi que des cours spécialisés, des cursus complets et des études post-diplôme dans les hautes écoles.

#### **Diplômes de la formation professionnelle supérieure et des hautes écoles reconnus par la Confédération**

Le Degré tertiaire se compose de deux domaines : la formation professionnelle supérieure et l'enseignement supérieur (Les hautes écoles).

La formation professionnelle supérieure offre aux professionnels expérimentés des possibilités d'approfondissement, de spécialisation et de généralisation de leur profession. La formation professionnelle supérieure comprend les examens professionnels (BF) et les examens professionnels supérieurs (DF) ainsi que les filières d'études des écoles supérieures (ES).

Dans le domaine des hautes écoles, trois filières différentes sont possibles :

- filières de bachelor et de master orientées vers la pratique dans les hautes écoles spécialisées
- filières de bachelor et de master des hautes écoles pédagogiques
- des cursus de licence et de master plus axés sur la théorie et la recherche dans les universités

Le Degré tertiaire est facultatif. Cependant, avec les exigences croissantes et les changements rapides sur le marché du travail, il gagne en importance. C'est pourquoi les hautes écoles sont subventionnées et la formation professionnelle supérieure est soutenue par des contributions fédérales pour payer les frais de scolarité.

### **1.3. Reconnaissance des diplômes et des titres**

#### **1.3.1. Les diplômes reconnus par la Confédération et leurs caractéristiques**

Les filières de formation et les diplômes reconnus par la Confédération donnent droit à des titres protégés. Cela signifie que seuls les titulaires de ces filières de formation et de ces diplômes ont le droit de porter ces titres. Ils sont donc protégés, ainsi que leur profession, de face à la concurrence de personnes dont la qualification professionnelle n'est pas claire contrairement, par exemple, aux personnes ayant «acheté» leur doctorat.

Ces titres et désignations professionnelles fonctionnent ainsi dans l'économie et le monde du travail comme un label de qualité qui permet d'identifier clairement les connaissances et compétences professionnelles dont disposent les titulaires du titre du point de vue de la formation et les institutions qui garantissent la qualité de leur formation.

La reconnaissance fédérale se présente sous trois formes: par l'intermédiaire de l'institution de formation, de la filière de formation ou de l'examen :

- Reconnaissance institutionnelle pour les hautes écoles: Les institutions qui portent la dénomination «Université», les hautes écoles qui souhaitent porter le titre de «Haute école spécialisée» ou de «Haute école pédagogique» doivent passer par une procédure de reconnaissance de l'État, appelée «accréditation». Seules les hautes écoles accréditées peuvent également faire accréditer leurs filières d'études. Vous trouverez une liste de toutes les hautes écoles suisses accréditées sur le site : [www.swissuniversities.ch/themen/studium/akkreditierte-schweizer-hochschulen](http://www.swissuniversities.ch/themen/studium/akkreditierte-schweizer-hochschulen)
- Procédure de reconnaissance des filières ES: Les écoles supérieures dont les filières ont été soumises à une procédure de reconnaissance peuvent attribuer des titres protégés accompagnés des mentions ES ou études post-diplôme ES.  
Vous trouverez une liste des cours reconnus et des plans d'études réglementés sur:  
[www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/hoehereFachschulen](http://www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/hoehereFachschulen)
- Les examens fédéraux: Les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs sont placés sous la surveillance de la Confédération et permettent d'obtenir, indépendamment de la filière de formation suivie, un brevet fédéral BF ou un diplôme fédéral DF reconnu au niveau fédéral.

Vous trouverez une liste de tous les examens professionnels fédéraux et examens professionnels fédéraux supérieurs ainsi que les règlements d'examen sur: [www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/hoehereBildung](http://www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/hoehereBildung)

#### **1.3.2. Diplômes avec reconnaissance institutionnelle, reconnaissance associative ou sans reconnaissance**

Outre les filières de formation et les diplômes reconnus au niveau fédéral, il existe à tous les niveaux de formation et sur tous les thèmes des formations continues qui débouchent sur des diplômes bénéficiant d'une autre reconnaissance: Ces formations sont placées par exemple sous la supervision d'une association professionnelle ou de secteur, d'une institution reconnue ou d'une coopération entre plusieurs écoles. Même sans reconnaissance étatique, de tels diplômes peuvent être reconnus au niveau national ou au sein d'une branche et jouir d'une grande renommée (p. ex. par la Société suisse des employés de commerce SSEC ou l'association H+ des hôpitaux de Suisse).

Il existe également des formations ou des cours qui se terminent par une attestation de cours ou un diplôme ou certificat délivré par l'école. Ces certificats et diplômes ne sont soumis à aucune autre supervision. Leur valeur ou leur utilité est variable, dépend de la qualité de l'école et doit être évaluée individuellement.

### **1.4. Connectivité, perméabilité et intégration**

Lorsque de jeunes adultes de suivre une formation en Suisse, cela ne signifie pas qu'ils doivent continuer sur cette voie pour le reste de leur vie. Le système éducatif offre des possibilités d'accès à presque tous les diplômes, ce qui permet à chacun d'évoluer.

Grâce à des critères d'admission clairement définis, à différentes offres de rattrapage et à des solutions de passage (passerelles), il est également possible de passer d'un domaine scolaire théorique à un domaine professionnel pratique et de gravir des échelons supérieurs. L'objectif de cette perméabilité est de s'adresser de manière optimale aux ressources des personnes. En effet, l'apprentissage tout au long de la vie et la motivation durable contribuent à la fois à la satisfaction individuelle et à l'utilité aux bénéfices économiques globale.

Enfin, le système éducatif suisse est intégratif, c'est-à-dire qu'il offre également aux personnes ayant un niveau de formation insuffisant ou un bagage éducatif non suisse la possibilité d'obtenir un diplôme de fin d'études reconnu au niveau fédéral, puis de faire un apprentissage, des études ou de se réorienter et de se requalifier professionnellement (voir chapitre 2).

## 1.5. Lien vers d'autres informations

Vous trouverez de plus amples informations sur le système éducatif suisse dans le guide «Le système éducatif suisse» (lien) et sur le site du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) [www.sbfi.admin.ch/sbfi/de/home/bildung/bildungsraum-schweiz.html](http://www.sbfi.admin.ch/sbfi/de/home/bildung/bildungsraum-schweiz.html)

**Les filières de formation et les diplômes du degré tertiaire reconnus par la Confédération ou par les cantons débouchent sur les titres suivants** (les titres reconnus/protégés par la Confédération sont indiqués en gras) :

Diplôme / filière de formation	Titre	Exemples
Examen professionnel	(désignation de la profession) <b>avec brevet fédéral BF</b>	Spécialiste en marketing avec brevet fédéral BF
Examen professionnel supérieur	<b>Diplôme</b> (désignation de la profession) ou (désignation de la profession) <b>avec diplôme fédéral DF</b>	Maître peintre diplômé ou responsable de formation avec diplôme fédéral DF
Filière ES	<b>Dipl.</b> (désignation de la profession) <b>ES</b>	Forestier diplômé ES
Études post-diplôme ES	<b>Diplôme</b> (désignation de la profession ou de la filière) <b>études post-diplôme ES</b>	Expert diplômé en soins intensifs EPD ES
Diplôme de bachelor Haute école spécialisée HES	Bachelor of Science/Arts (abréviation de la HES accréditée) en (domaine d'études)	Bachelor of Science FHNW en informatique
Diplôme de bachelor Haute école pédagogique HEP	Bachelor of Science/Arts (désignation de la HEP accréditée) en (domaine d'études)	Bachelor of Arts HEP Lucerne en enseignement primaire
Diplôme de bachelor Hautes écoles universitaires	Bachelor of Science/Arts (abréviation de l'université accréditée) en (domaine d'études) Bachelor of (désignation de la faculté), (abréviation de l'université accréditée)	Bachelor of Science UZH en psychologie Bachelor of Theology UZH
Diplôme de master Haute école spécialisée HES	Master of Science/Arts (sigle de la HES accréditée) en (domaine d'études)	Master of Science FHO en ingénierie
Diplôme de master Haute école pédagogique HEP	Master of Science/Arts (sigle de la HEP accréditée) en (domaine d'études)	Master of Arts PHSG en enseignement secondaire
Diplôme de master Hautes écoles universitaires	Master of Science/Arts (abréviation de l'université accréditée) en (domaine d'études) Master of (désignation de la faculté), (désignation de l'université accréditée)	Master of Science EPF in Process Engineering Master of Law, Université de Berne



## Tu n'as pas encore trouvé la formation initiale ou continue qui vous convient? Profite maintenant d'un conseil en formation

Le système éducatif suisse permet de emprunter de nombreuses voies différentes pour atteindre ses objectifs professionnels et personnels.

Mais les nombreuses options peuvent aussi être source de confusion et de stresse.

Quelle formation ou formation continue est faite pour moi?

Dans le cadre de notre service de conseil en formation par téléphone, nous te guidons à travers la «jungle de la formation» et te présentons tes possibilités étape par étape.

### Tes avantages :

Tu recevras

- des propositions de cours, séminaires ou stages appropriés sur la base des informations que tu as fournies dans le questionnaire
- une vue d'ensemble des différents niveaux et types d'éducation
- renseignements sur le système éducatif suisse

Tu disposes ainsi d'une première vue d'ensemble qui peut t'aider à trouver ou à décider de la formation initiale ou continue qui te convient.

**Inscrис-toi maintenant et concrétise tes projets de formation continue.**

**[www.ausbildung-weiterbildung.ch/Bildungshilfe/Bildungsberatung](http://www.ausbildung-weiterbildung.ch/Bildungshilfe/Bildungsberatung)**

## 2. Certification professionnelle pour adultes au Degré secondaire I et II

Le système éducatif suisse offre la possibilité d'obtenir un diplôme reconnu au niveau fédéral et d'accéder ainsi à une formation professionnelle initiale ou à des études supérieures.

### 2.1. Rattraper un diplôme scolaire régulier

#### 2.1.1. Diplôme d'études secondaires

Ces dernières années, quelques villes et cantons ont mis en place des possibilités de rattrapage pour le Degré secondaire I. Elles permettent aux adultes dont la formation scolaire de base est insuffisante d'obtenir un diplôme reconnu de l'enseignement secondaire I aux niveaux A, B ou C. Cela leur permet par exemple de commencer un apprentissage ou de poursuivre leurs études.

Les cours durent de 12 à 15 mois ; les cours ont lieu deux à trois fois par semaine, le soir.

#### Conditions d'admission

- avoir 18 ans minimum
- réussir le test d'admission en allemand et en mathématiques
- être grandement motivé d'apprendre car les participants sont amenés à travailler la majeure partie de la matière en autonomie.

#### 2.1.2. Maturité gymnasiale ou professionnelle

Pour les adultes, il existe différentes possibilités d'obtenir une maturité gymnasiale ou une maturité professionnelle

#### Fréquentation d'une école cantonale de maturité pour adultes

Dans plusieurs cantons, il existe des écoles de maturité cantonales pour adultes. Elles sont subventionnées et donc nettement moins chères que les écoles de maturité privées.

Les écoles de maturité proposent des cours à temps partiel qui peuvent être suivis en parallèle à une activité professionnelle. Ils durent environ sept semestres et permettent de travailler à 50 % maximum. Il existe également des formations à plein temps qui dispensent la matière en six semestres, à raison de trois à quatre jours entiers par semaine.

#### Conditions d'admission

- avoir 18 ans minimum
- avoir 40 ans maximum à l'entrée
- (généralement) Être domicilié dans le canton où se trouve l'école
- école secondaire A ou B achevée ou preuve de connaissances de trois ans d'école secondaire matière scolaire
- diplôme d'apprentissage professionnel ou justificatif d'une activité professionnelle réglementée d'au moins trois ans
- posséder de bonnes connaissances en allemand
- réussir examen d'entrée

#### Fréquentation d'une école de maturité privée

Les écoles de maturité privées proposent différents modèles d'enseignement des cours à plein temps qui mènent à l'examen de maturité en 18 mois, des modèles en cours d'emploi d'une durée variable et des études autonomes à distance qui peuvent être effectuées en six ou sept semestres.

#### Conditions d'admission

- avoir 18 ans minimum
- avoir terminé sa scolarité obligatoire
- avoir acquis au moins trois ans d'expérience professionnelle
- posséder de bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais, plus une autre langue étrangère (par exemple français ou italien)
- connaissances en mathématiques du niveau de la troisième année de l'école secondaire
- réussir l'examen d'entrée propre à l'école

#### Maturité professionnelle après la fin de l'apprentissage (MP2)

Pour les jeunes, il existe deux voies principales pour obtenir une maturité professionnelle pendant l'apprentissage (MP1) et après la fin de l'apprentissage (MP2).

La voie de la MP2 est ouverte aux adultes. La plupart des écoles cantonales de maturité professionnelle des formations MP2 dédiées aux adultes. Ces formations durent environ quatre semestres à temps partiel les formations à plein temps durent deux semestres.

#### Conditions d'admission

- avoir obtenu une formation de base avec certificat fédéral de capacité CFC
- réussir l'examen d'entrée

## 2.2. Rattraper la fin de l'apprentissage CFC

De nombreuses formations continues exigent une formation professionnelle initiale reconnue au niveau fédéral avec un certificate fédéral de capacité (CFC). Pour les adultes, il existe quatre possibilités de rattraper un apprentissage ou d'obtenir un CFC.

### 2.2.1. Accès direct à l'examen final

Les adultes disposant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans – dont généralement deux à trois ans dans la profession souhaitée – ont la possibilité, conformément à l'art. 32 OFPr (Ordonnance sur la formation professionnelle), de passer l'examen de fin d'apprentissage fédéral. L'examen porte sur les compétences pratiques ainsi que sur les connaissances professionnelles et générales acquises.

Le mode de préparation à l'examen n'est pas réglementé ; il peut se faire de manière totalement autonome. Il est toutefois recommandé de suivre un cours de préparation dans une école professionnelle. À noter qu'il n'existe pas de cours de préparation de rattrapage pour toutes les professions. Renseignez-vous sur les possibilités dans votre canton de résidence.

#### Conditions d'admission

- avoir acquis environ cinq ans d'expérience professionnelle, dont environ deux à trois ans dans la profession souhaitée
- posséder des connaissances en allemand au niveau B1 pour les formations initiales de trois ans, au niveau B2 pour les formations initiales de quatre ans.

Les conditions exactes sont décrites dans l'ordonnance de formation de la profession. Vous trouverez une liste de toutes les professions en apprentissage ici: [www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/grundbildungen](http://www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/grundbildungen).

### 2.2.2. Validation des acquis de l'expérience

Si les adultes ont acquis des aptitudes et des compétences suffisantes dans l'exercice d'une activité professionnelle, ils peuvent les utiliser dans le cadre d'une formation continue.

Les personnes en formation peuvent faire reconnaître l'équivalence de leur formation professionnelle initiale (apprentissage) par une procédure de validation des acquis. Sur la base de cette reconnaissance, ils obtiennent une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou un certificat fédéral de capacité (CFC) sans passer d'examen. Pour cela, il faut qu'une procédure de validation soit proposée dans le canton de domicile pour la profession souhaitée.

### 2.2.3. Apprentissage en entreprise raccourci

#### Raccourcis individuels

Les personnes déjà titulaires d'un certificat d'apprentissage, d'une maturité gymnasiale ou d'un diplôme d'une autre école de formation générale peuvent, dans certaines circonstances, être dispensées de certains cours ou de certaines branches de l'école professionnelle et réduire ainsi la durée de leur formation.

#### Raccourcis spécifiques à la branche

Certaines branches proposent des formations plus courtes pour les adultes ayant terminé un apprentissage dans le même domaine professionnel. Les «deuxièmes apprentissages» sont nettement plus comprimés, car une grande partie des contenus d'apprentissage a déjà été couverte par la première formation et ne doit pas être réapprise.

### 2.2.4. Apprentissage par la voie scolaire (FIE)

Pour certaines professions (p. ex. employé(e) de commerce, informaticien(ne) ou gestionnaire du commerce de détail), il est possible d'effectuer la formation initiale non pas en entreprise (comme «apprentissage dual»), mais dans une école à plein temps (appelée «formation initiale en école», FIE) avec un stage professionnel intégré d'une année, puis de passer l'examen fédéral de fin d'apprentissage.

Il existe aussi bien des écoles professionnelles que des écoles privées qui proposent de telles formations FIE. Ceux-ci sont souvent ouverts aux adultes et mènent à un diplôme de fin d'apprentissage en même temps que l'apprentissage réglementaire en entreprise.

### **3. Degré tertiaire et formation continue non formelle : Diplômes et conditions d'admission**

#### **3.1. Formation continue non formelle**

L'offre de formation continue non formelle, c'est-à-dire non réglementée au niveau cantonal ou fédéral, s'étend de la formation professionnelle spécialisée et des études post-diplômes aux cours de loisirs de formation générale dans les établissements publics et privés.

Ces formations ont l'avantage de permettre aux prestataires de réagir rapidement aux besoins du marché du travail et aux évolutions et besoins technologiques et sociaux, car elles ne doivent pas passer par de longs parcours au sein des instances politiques et éducatives. En matière de tendances évoluant rapidement et dans de nombreux domaines liés à la transformation numérique, ils ont donc souvent une longueur d'avance sur les filières de formation réglementées au niveau fédéral ou cantonal.

Les conditions d'admission sont définies par les prestataires. Certaines formations sont ouvertes à toutes les personnes intéressées, d'autres sont réservées à un cercle de personnes qualifiées.

Ces formations continues sont généralement validés par des diplômes ou des certificats propres à l'école, certaines conduisent en outre à une attestation de l'association. Ni les formations continues ni les éventuels examens finaux ne sont placés sous la supervision du SEFRI; les titres ainsi obtenus ne sont pas protégés au niveau fédéral.

Mais cela ne suffit pas pour juger de la qualité de la formation et de la valeur pratique de ces diplômes :

- Certaines formations professionnelles fédérales ne sont pas réglementées, mais sanctionnées par un diplôme reconnu par une association (p. ex. assistant/e en ressources humaines HRSE). Dans ce cas, les exigences en matière de qualité des formations continues sont particulièrement élevées, tout comme leur reconnaissance par le monde économique et, par conséquent, la valeur des diplômes.
- Pour des raisons historiques, certaines formations continues ne relèvent pas de la compétence des cantons ou de la Confédération, mais d'un organisme faîtier et sont soumises à ses normes

et directives largement reconnues (p. ex. aide-soignant(e) CRS).

- Dans certaines disciplines récentes, il existe des diplômes pour lesquels la reconnaissance internationale est possible. Les certificats de gestion de projet sont plus importants que les certificats fédéraux (par exemple certificats de gestion de projet IPMA).

Si vous vous intéressez à une formation continue non formelle, pour savoir si des associations professionnelles ou des organisations nationales et internationales défini des critères de reconnaissance et éventuellement d'exercice de la profession que vous voulez exercer. Lors du choix de l'établissement de formation, veillez à ce que votre formation continue débouche effectivement sur la reconnaissance correspondante.

Si des crédits ECTS sont attribués pour une formation continue et que vous souhaitez les faire valoir pour des formations ultérieures, vérifiez que la description du cours et l'attribution des crédits correspondent aux exigences de l'European Credit Transfer and Accumulation System (ECTS), c'est-à-dire qu'ils exigent un effort d'apprentissage d'environ 30 heures par point ECTS et que les contenus et les résultats de l'apprentissage sont documentés de manière appropriée. Ce n'est qu'alors que vous aurez une chance d'obtenir une reconnaissance ultérieure.

#### **3.2. Formation continue formelle: Formation professionnelle supérieure**

La formation professionnelle supérieure a pour but de permettre aux jeunes professionnels titulaires d'un CFC et disposant de quelques années d'expérience professionnelle, ainsi qu'aux professionnels expérimentés disposant d'une expérience professionnelle et de direction, de se perfectionner. Elle comprend les étapes de qualification de l'examen professionnel BF et de l'examen professionnel supérieur DF ainsi que les filières d'études post-diplôme ES. Les filières de l'école supérieure et formation se basent sur l'expérience professionnelle et sont orientées vers les compétences et le marché du travail et fortement axées sur l'application.

### **3.2.1. Examen professionnel BF et examen professionnel supérieur DF**

#### **Examen professionnel BF**

Les personnes qui réussissent l'examen professionnel (BF) peuvent assumer des tâches à plus haute responsabilité dans la profession apprise. Cette étape convient aux personnes motivées et aux jeunes professionnels engagés qui, après le CFC et quelques années d'expérience professionnelle, souhaitent se qualifier davantage et grimper dans la hiérarchie grâce à des connaissances professionnelles élargies.

L'examen professionnel permet d'obtenir le «brevet fédéral» (BF), qui donne droit au port du titre protégé correspondant, par exemple «contremaître construction avec brevet fédéral» ou «libraire avec brevet fédéral».

Le brevet fédéral BF certifie que ses titulaires possèdent des connaissances professionnelles approfondies et spécialisées ainsi que des compétences managériales. Ils peuvent ainsi assumer des fonctions qualifiées de traitement de dossiers ainsi que des tâches de direction et d'encadrement ou des premières fonctions de cadre. Dans les professions artisanales, ce sont souvent les formations de contremaître ou de chef d'équipe qui préparent à cet examen. Dans les professions artisanales et techniques, cet examen permet d'acquérir des compétences de chef de groupe ou de chef monteur, et l'encadrement des apprentis fait souvent partie de leurs futures tâches. Le BF correspond en partie à l'ancien «examen de compagnon». S'il existe également un examen professionnel supérieur dans la même profession, le brevet est souvent une condition d'admission à cet examen.

#### **Conditions d'admission à l'examen professionnel fédéral**

- en règle générale, un diplôme fédéral avec CFC ou une qualification équivalente
- plusieurs années d'expérience professionnelle dans le domaine

#### **Examen professionnel supérieur DF**

Les personnes qui souhaitent le plus haut niveau de leur profession et se préparer par exemple à la direction de leur propre entreprise passent l'examen professionnel supérieur (DF). Cet examen s'adresse aux professionnels hautement qualifiés disposant

de plusieurs années d'expérience à un poste de direction ou de cadre et qui souhaitent évoluer vers un poste d'expert ou vers des tâches de direction.

L'examen professionnel supérieur permet d'obtenir ce que l'on appelle le «diplôme fédéral de l'examen professionnel supérieur DF», qui autorise le port du titre protégé correspondant, par exemple «expert(e)-comptable diplômée» ou «superviseur-coach avec diplôme fédéral».

Ce diplôme fédéral atteste des connaissances d'expert dans le domaine professionnel et/ou de la capacité à diriger une entreprise et à gérer du personnel. Il permet d'occuper un poste de direction dans une PME, un poste de cadre dans une entreprise plus grande ou de diriger sa propre entreprise ou une entreprise de conseil. Dans le domaine de l'artisanat et des arts et métiers, les DF sont également connus sous le nom d'examens de maîtrise. De nombreux titres reconnus sur le plan fédéral dans le domaine médical et thérapeutique se situent également au niveau de l'examen professionnel supérieur (p. ex. naturopathe avec diplôme fédéral ou experte en soins oncologiques avec diplôme fédéral).

#### **Conditions d'admission à l'examen professionnel supérieur fédéral**

- en règle générale, diplôme de fin d'apprentissage avec CFC ou diplôme supérieur dans le domaine spécialisé
- plusieurs années d'expérience professionnelle et/ou de direction pertinente et qualifiée
- le brevet correspondant (s'il existe)

#### **BF et DF: Organismes responsables et organisation**

Les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs sont organisés par les associations professionnelles et de secteur. Le SEFRI approuve le règlement d'examen et supervise le déroulement des examens.

Les conditions d'admission à l'examen et le titre légalement protégé qui est obtenu après la réussite de l'examen sont régis par un règlement d'examen. Celui-ci contient également une liste détaillée des compétences et des connaissances requises.

Il existe actuellement environ 280 examens professionnels différents et 170 examens professionnels supérieurs (chiffres d'automne 2022). Le SEFRI tient

un répertoire des professions dans lequel vous pouvez consulter les diplômes, les titres, les organes responsables ainsi que les règlements d'examen : [www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/hoehere-Bildung](http://www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/hoehere-Bildung)

Actuellement (automne 2022), il existe un peu plus d'une centaine de filières de formation reconnues. Elles peuvent être consultées dans le répertoire des professions du SEFRI sur : [www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/hoehereFachschulen](http://www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/hoehereFachschulen)

### **BF et DF: Préparation aux examens et taux de réussite**

Pour chaque examen professionnel et examen professionnel supérieur, il existe des cours de préparation à temps partiel. Les détails de l'organisation varient et les cours durent entre un et six semestres.

La participation à ce type de cours n'est pas obligatoire et les prestataires ne sont pas contrôlés par la Confédération. Les personnes qui le souhaitent peuvent également se préparer à l'examen en autodidacte.

Seul l'examen lui-même est un examen fédéraux, organisé et surveillé de manière centralisée. Les taux de réussite aux examens fédéraux sont très variables et se situent entre 50 pour cent environ (par exemple accompagnateur/trice en montage ou spécialiste en assurance-maladie) et 100 pour cent (par exemple guide de montagne ou conseiller/ère en tourisme). La moyenne de toutes les professions et de tous les examens est de 75 pour cent.

### **3.2.2. Écoles supérieures ES**

Pour les jeunes professionnels qui souhaitent se perfectionner, il existe une deuxième voie. Celles et ceux qui ne souhaitent pas se spécialiser dans le métier qu'ils ont appris, mais qui veulent se perfectionner au-delà des limites du métier appris (par exemple en direction de l'économie d'entreprise ou de la technique), vont à l'école professionnelle supérieure (ES).

Les filières de formation des écoles supérieures ES sont proposées par des institutions de formation cantonales ainsi que par des écoles privées. Les filières de formation se fondent sur des plans d'études cadres élaborés conjointement par les prestataires de formation et les associations professionnelles et approuvés par le SEFRI. Les écoles doivent s'en tenir aux directives des plans d'études cadres lors de l'organisation des filières de formation. Les filières de formation sont ainsi reconnues au niveau fédéral et donnent droit à un titre protégé.

### **Filières ES**

Les filières d'études des écoles supérieures transmettent des connaissances techniques et managériales généralistes dans un domaine spécialisé. Elles servent à préparer les personnes à la prise de responsabilités professionnelles et de gestion indépendantes dans la profession donnée. L'achèvement d'une filière ES débouche sur un diplôme fédéral et autorise le port du titre protégé correspondant, comme par exemple «économiste d'entreprise diplômée ES» ou «diplômé ES – spécialité construction mécanique».

Pour être admis dans la filière, il faut en général être titulaire d'un CFC dans une profession correspondante. La durée de l'expérience professionnelle requise est variable. Elle est rarement supérieure à deux ans, souvent inférieure. Les filières d'études s'adressent à des professionnels plus jeunes et ambitieux qui aspirent à une première responsabilité professionnelle indépendante ou à des fonctions de direction et qui souhaitent ainsi franchir une nouvelle étape dans leur carrière professionnelle.

Il existe des formations en cours d'emploi et à temps plein. Les formations à temps plein durent au moins deux ans, les formations en cours d'emploi au moins trois ans. Les formations à plein temps comprennent généralement des stages, tandis que les formations en cours d'emploi exigent une activité professionnelle d'au moins 50 % dans le domaine concerné.

### **Les études post-diplômes ES**

Les études post-diplômes des écoles supérieures (EPD ES) permettent de se spécialiser et d'approfondir ses connaissances professionnelles ainsi que d'acquérir de nouvelles connaissances spécifiques. De nombreuses ES font reconnaître leurs études postgrades par le SEFRI. Vous trouverez une liste des études post-diplôme ES reconnues sur [www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/nachdiplomstudium](http://www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/nachdiplomstudium). Les diplômé(e)s des études post-diplôme ES reconnues au niveau fédéral reçoivent un diplôme reconnu au niveau fédéral et

peuvent porter le titre correspondant, comme par exemple «conseiller/ère en énergie diplômé(e) EPD ES» ou «expert/e diplômé(e) en soins d'anesthésie diplômé(e) EPD ES».

Pour être admis à des études post-diplôme ES, il faut généralement être titulaire d'un diplôme d'une école supérieure ou d'un niveau supérieur. Les cursus sont organisés en cours d'emploi et durent entre deux et quatre semestres.

### 3.2.3. Différences entre BF / DF et ES

Examen professionnel (BF)/examen professionnel supérieur (DF)	École supérieure (ES)
Formation continue et spécialisation spécifiques à la profession, basées sur une expérience professionnelle pratique qualifiée	Formation continue généraliste dans l'enseignement scolaire
Focalisé sur un champ professionnel restreint ou un domaine thématique spécifique à la branche (p. ex. horticulture, carrosserie, administration hospitalière)	Se réfère à un champ professionnel plus large ou à un domaine thématique plus vaste (p. ex. gestion d'entreprise, soins, électrotechnique)
Offre aux professionnels expérimentés la possibilité d'attester les compétences techniques et de gestion qu'ils ont acquises par un diplôme reconnu	Offre aux jeunes professionnels la possibilité d'obtenir une qualification professionnelle supérieure grâce à l'acquisition de connaissances théoriques et de compétences professionnelles transversales.

## 3.3. Hautes écoles

### 3.3.1. Le paysage suisse de l'enseignement supérieur

#### Types d'établissements d'enseignement supérieur et structure des études

Le paysage suisse de l'enseignement supérieur se compose de hautes écoles spécialisées (HES), de hautes écoles pédagogiques (HEP), d'universités et d'écoles polytechniques fédérales (Uni/EPF) accréditées par la Confédération\*. Le concept d'études correspond au système de l'espace européen de l'enseignement supérieur avec une structure d'études en trois parties : Bachelor – Master – Doctorat (PhD). Les prestations crédits d'études sont comptabilisées en points ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System Points).

Dans l'espace européen de la formation, les points ECTS servent à comparer les cursus entre eux et permettent aux étudiants de faire valider dans une autre haute école les prestations d'études acquises. Un point ECTS correspond à une charge de travail de 25 à 30 heures de travail pour l'étudiant. Une année d'études à plein temps vaut en général 60 points ECTS.

Toutes les hautes écoles proposent des cursus et des cours de formation continue en plus des études de base et de troisième cycle. En outre, toutes les hautes écoles sont actives dans différents domaines de la recherche et proposent des services à des tiers.

\* voir chapitre 1.3.1 Les diplômes reconnus par la Confédération et leurs caractéristiques

### 3.3.2. Licences (Bachelor) et masters

#### Études de bachelor

Le bachelor est le premier diplôme universitaire / des hautes écoles. Il dure en règle générale trois ans et requiert 180 crédits ECTS.

Les études de bachelor dans les hautes écoles spécialisées sont généralement professionnalisaantes et remplacent l'ancien diplôme de la haute école spécialisée. Pour être admis, il faut être titulaire d'une maturité professionnelle ou gymnasiale et avoir une expérience professionnelle d'une année (stage). Dans certaines circonstances, l'admission peut également se faire par le biais d'une clarification individuelle du parcours antérieur («sur dossier»).

Les hautes écoles pédagogiques forment les enseignants pour tous les niveaux scolaires. Les filières de bachelor conduisent à un diplôme d'enseignement pour le degré préscolaire et le degré primaire. Pour y être admis, il faut être titulaire d'une maturité gymnasiale, d'une maturité professionnelle avec passerelle ou d'une maturité spécialisée en pédagogie.

Dans les hautes écoles universitaires, l'objectif des études de bachelor est d'acquérir la formation scientifique de base dans la branche d'études concernée. Pour y être admis, il faut être titulaire d'un certificat de maturité suisse (maturité gymnasiale) ou d'une maturité spécialisée ou professionnelle avec passerelle.

Les grades de bachelor suivants sont décernés par toutes les hautes écoles suisses :

- BA (Bachelor of Arts)
- BSc (Bachelor of Science)

Les degrés de bachelor suivants sont décernés par les différentes facultés universitaires :

- BEng (Bachelor of Engineering)
- BLaw (Bachelor of Law)
- BMed (Bachelor of Medicine)
- BTh (Bachelor of Theology)

#### Études de master

Les études de mise à niveau qui suivent le diplôme de bachelor sont appelées études de master consécutives.

Les filières de master des hautes écoles spécialisées fournissent des connaissances approfondies et spécialisées supplémentaires.

Les diplômes de master délivrés par les hautes écoles pédagogiques permettent d'enseigner une ou plusieurs disciplines dans une école du degré secondaire I ou dans d'autres domaines pédagogiques.

Annonce



Avec **Ausbildung-Weiterbildung.ch**  
**trouve tout de suite  
la bonne formation et  
la bonne école**

#### Est-ce qu'une formation continue est faite pour moi ?

- Études du marché du travail | Études sur les salaires | Guide de carrière «Comment bien financer ta formation continue»

#### Quelle est la formation qui me convient le mieux ?

- Conseil en formation | Auto-tests sur le thème «Trouver sa vocation» | Évaluations des cours et des formations | Auto-évaluations «Quelle formation me convient le mieux ?» | Infographie «Système éducatif suisse» | Success stories et témoignages d'anciens diplômés

#### Quelle est l'école qui me convient le mieux ?

- Guide «Comment choisir le bon prestataire de formation» | Liste de contrôle | Orientation scolaire

**Tu trouveras ici un aperçu des différentes aides à la décision proposées de Ausbildung-Weiterbildung.ch : [www.ausbildung-weiterbildung.ch/Bildungshilfe](http://www.ausbildung-weiterbildung.ch/Bildungshilfe)**

Les masters universitaires servent à compléter les études. La plupart du temps, le diplôme de master est considéré comme le diplôme de base qualifiant pour la discipline.

Les cursus de master durent en général trois à quatre semestres et comprennent des prestations d'études d'un volume total de 90 à 120 points ECTS. Sont directement admis les titulaires d'un diplôme de bachelor suisse du même type de haute école et de la même branche d'études. Dans tous les autres cas, l'acquisition de crédits supplémentaires peut être exigée.

Outre les filières de master consécutives directement sur les études de bachelor, il existe des filières de master spécialisées et interdisciplinaires qui exigent souvent des conditions d'admission supplémentaires ou des procédures d'admission.

Les grades de master suivants sont décernés par toutes les hautes écoles suisses :

- MA (Master of Arts)
- MSc (Master of Science)

Les degrés de master suivants sont décernés par les différentes facultés universitaires

- MEng (Master of Engineering)
- MLaw (Master of Law)
- MMed (Master of Medicine)
- MTh (Master of Theology)

### 3.3.3. PhD (doctorat)

Le diplôme de doctorat (PhD) est un grade académique supplémentaire après le master. Il ne peut être délivré que par des hautes écoles universitaires. Pour obtenir un doctorat, il faut en règle générale être titulaire d'un master d'une haute école universitaire et avoir obtenu de bonnes notes. Il n'existe pas de droit d'admission au doctorat. Ce sont les responsables des hautes écoles universitaires qui décident qui est admis au doctorat. Dans certains cas, les titulaires d'un master d'une haute école spécialisée sont également acceptés.

### 3.3.4. Différences entre les écoles supérieures et les hautes écoles spécialisées

Écoles supérieures	Haute école spécialisée
Orientation plus marquée sur les compétences professionnelles pratiques une pratique professionnelle est exigée pour l'admission la maturité professionnelle n'est pas exigée	Comptent pour le niveau haute école et exigent pour l'admission une maturité professionnelle, spécialisée ou gymnasiale avec stage professionnel
N'ont pas de mandat de recherche et les filières de formation sont moins orientées vers la science.	Ont un mandat de recherche et permettent de poursuivre des études dans des hautes écoles universitaires
Bénéficient d'une reconnaissance nationale	Bénéficient d'une reconnaissance internationale

### 3.3.5. Différences entre les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles universitaires

Haute école spécialisée	Hautes écoles universitaires
Pour être admis, il faut être titulaire d'une maturité professionnelle, d'une maturité spécialisée ou d'une maturité gymnasiale avec stage professionnel.	Pour être admis, il faut être titulaire d'une maturité gymnasiale, d'une maturité spécialisée ou d'une maturité professionnelle avec examen passerelle.
Ont un mandat de recherche axé sur la pratique et l'application et permettent de poursuivre des études dans des hautes écoles universitaires	Ont une mission de recherche théorique et fondamentale et permettent d'obtenir un doctorat et de poursuivre une carrière académique.
Bénéficient d'une reconnaissance internationale	Bénéficient d'une reconnaissance académique internationale

### 3.3.6. Études postgrades : MAS, DAS, CAS

Différents types d'études postgrades sont proposés dans tous les types des hautes écoles et, de plus en plus, par des prestataires de formation privés. Ces études servent à approfondir, à élargir ou à introduire des connaissances spécifiques sur un thème ou un domaine particulier ou à ouvrir de nouveaux champs professionnels. Les hautes écoles conçoivent elles-mêmes ces cursus. Ce sont surtout les CAS, de format relativement petit, qui leur permettent d'aborder rapidement des thèmes actuels et de les proposer dans le cadre de leurs programmes de formation continue.

#### Master of Advanced Studies (MAS)

La formation continue la plus appréciée et la plus répandue dans les hautes écoles suisses est la formation postgrade de trois à quatre semestres qui mène au titre de «Master of Advanced Studies (MAS)», conforme au système de Bologne. Un MAS se termine par la rédaction d'un travail de master et exige entre 60 et 90 crédits ECTS. Les cursus sont conçus pour être suivis en cours d'emploi. Il existe des formes entièrement modularisées, composées de trois à quatre parties (modules) indépendantes les unes des autres, qui peuvent être achevées séparément.

L'admission requiert un diplôme de bachelor ou de master ainsi que plusieurs années d'expérience professionnelle. Les étudiants qui remplissent d'autres conditions sont également admis après un examen individuel.

#### Master of Business Administration (MBA), Executive Master of Business Administration (EMBA)

Dans le domaine des sciences économiques, les appellations anglaises bien connues de Master of Business Administration (MBA) ou Executive Master of Business Administration (EMBA) sont parfois attribués aux filières d'études postgrades en Business Administration. Ces deux titres, lorsqu'ils sont délivrés par une haute école spécialisée ou une université accréditée, sont comparables à un MAS.

#### Diplôme d'études avancées (DAS)

Les cursus de diplôme en cours d'emploi se terminent par un «Diploma of Advanced Studies (DAS)». Ils comprennent au moins 30 crédits ECTS et peuvent être soit des diplômes indépendants, soit une partie modulaire d'un cursus MAS.

#### Certificat d'études avancées (CAS)

Les formations certifiantes en cours d'emploi comprennent au moins 10 crédits ECTS et sont validés par un «Certificate of Advanced Studies (CAS)». Les formations CAS sont souvent considérées comme des modules de formations MAS : De nombreux cursus MAS ont une structure modulaire et se composent de trois ou quatre CAS.

Les conditions d'admission à certaines formations CAS ou DAS sont parfois un peu plus souples, de sorte que des personnes non titulaires d'un bachelor puissent également être admises. Toutefois, il n'est alors pas toujours possible de poursuivre jusqu'à l'obtention d'un MAS.

Ausbildung-Weiterbildung.ch propose aux personnes intéressées par la formation de nombreuses informations et les aide à prendre la bonne décision grâce à des questions-réponses, des conseils, des guides, des auto-tests ou des évaluations de participants à des apprentissages pour choisir la bonne offre de formation et l'école qui convient. Ausbildung-Weiterbildung.ch – Rapide, précis, compétent.

## Les guides suivants peuvent être téléchargés gratuitement sur [ausbildung-weiterbildung.ch](http://ausbildung-weiterbildung.ch)

<b>Karriere</b>	<b>8. Privatschulen</b>
Selbstmarketing	8.1 Privatschulen
<b>1. Kaufmännische Aus- und Weiterbildung</b>	<b>9. Hochschulen</b>
1.1 Betriebswirtschaft	9.1 Schweizer Hochschulen
1.2 Finanzplanung, Banken und Versicherungen	9.2 Management auf Master-Stufe
1.3 Marketing, Kommunikation und Verkauf	MBA, EMBA, MAS
1.4 Personal, Organisation, Projekt- und Prozessmanagement	
1.5 Rechnungswesen, Controlling, Treuhand, Steuern	
<b>2. Sprachschulen/-reisen/-aufenthalte</b>	<b>10. Seminare</b>
2.1 Sprachen	10.1 Den Erfolg von Seminaren und Trainings messen
<b>3. Informatik</b>	10.2 Seminare erfolgreich planen und organisieren
3.1 Informatik	
3.2 Quereinstieg in die Informatik	
<b>4. Industrie/Gewerbe</b>	<b>11. Andere Aus- und Weiterbildungs-bereiche</b>
4.2 Strassen-, Schienen- und Luft-Verkehr	11.1 Beauty, Fitness und Wellness
4.3 Logistik und Supply Chain Management	
4.4 Gebäudetechnik	
4.5 Instandhaltung und Facility Management	<b>12. Berufliche Neuorientierung</b>
4.6 Elektrotechnik und Elektroinstallationen	12.1 Berufliche Neuorientierung
4.7 Maschinen- und Metallbau	
4.8 Innendekoration und Inneneinrichtung	<b>13. Allgemeine Ratgeber</b>
4.9 Baugewerbe und Architektur	13.1 So entscheiden Sie sich für den richtigen Bildungsanbieter
4.10 Fahrzeuge und Transportmittel	13.2 So finanzieren Sie Ihre Weiterbildung richtig
<b>5. Gesundheit</b>	13.3 So entscheiden Sie sich für den richtigen Seminaranbieter
5.1 Gesundheit und Medizin	13.4 Die richtige Weiterbildung finden / Trouvez la formation appropriée / Trovare la giusta formazione continua
5.2 Naturheilkunde und Komplementärtherapie	13.5 Weiterbildung in der Schweiz für Interessierte aus dem Ausland
<b>6. Bildung/Soziales</b>	13.6 Future Skills
6.1 Berufliche Erwachsenenbildung	13.7 Die eigene Berufung finden
6.2 Sozialarbeit, Betreuung	
6.3 Quereinstieg in die soziale Arbeit	<b>14. Ratgeber für Arbeitgeber</b>
<b>7. Gastronomie, Hotellerie und Tourismus</b>	14.1 Kooperationen zwischen Bildungsanbietern und Unternehmen
7.1 Küche, Restauration, Hauswirtschaft, Reception	

[Cliquez ici pour accéder directement aux guides.](#)